Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D35DSTE_JA26-DE

Fougères

Direction des Services Techniques et de l'Environnement

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

APPROBATION DU REGLEMENT DE VOIRIE

Rapporteuse : Diana LEFEUVRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L.141-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine public routier communal ;

Vu le projet de règlement de voirie communale établi afin de préciser les conditions d'occupation, d'entretien, de travaux et d'usage du domaine public routier communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement de voirie afin d'assurer une gestion cohérente, équitable et sécurisée des voies communales ;

Considérant que ce règlement fixe les droits et obligations des usagers, des riverains et des entreprises intervenant sur la voirie communale ;

DECIDE :

- ✓ D'approuver le règlement de voirie communale annexé à la présente délibération, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026, après réception en sous-préfecture et après publication.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Louis FEUVRIER

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T10:30:00+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 10:29:57